



Voiture achetée sous saisie impossible de faire la carte grise

Par **sophie5716**, le **14/03/2019** à **10:22**

Bonjour, rnrnJe ne sais pas si je suis dans le bon forum. Mais voilà je vous explique. En juin 2017, j'ai acheté un véhicule à un particulier. J'ai assuré le véhicule, j'ai essayé de faire les démarches sur ANTS pour immatriculer le véhicule mais cela a été impossible. ANTS ne trouve pas le dossier du véhicule. Je me suis donc tournée vers la sous-pref pour voir ce que je pouvais faire. Réponse de la sous-pref: " le site n'est pas encore tout à fait opérationnel, attendez un peu ou allez directement dans un centre agréé ". J'ai donc attendu et j'ai essayé de retenter mais en vain " pas de dossier pour ce véhicule ".rnN'étant pas très patiente et ayant impérativement besoin d'un véhicule pour aller bosser, j'ai mis en attente ce problème. j'ai fait réparer mon ancienne voiture pour pouvoir aller bosser au lux. bref le temps est passé je retente une nouvelle fois et denouveau " dossier non trouvé "!!! Toujours la même réponse de la sous-pref hein et les centres agréés demandent 20 ou 30 € de plus. Je suis coincée je lâche l'affaire!! Plusieurs mois sont passés, je peux, financièrement parlant, faire ma carte grise et là cadeau la voiture est mise sous saisie par le tribunal. rnrnJ'essaie de contacter en vain le propriétaire, je lui envoie donc un courrier lui expliquant la situation, courrier qu'il n'a pas été chercher! Il ne veut rien savoir, il n'a pas l'argent pour payer ses dettes, et je n'avais qu'à l'appeler avant! Il ne veut donc rien faire!rnrnrnJe sais que je suis en tort j'aurais dû prendre contact avec lui bien avant mais je suis comme tous les jeunes qui remettent tout à plus tard!! Sans penser que ça peut être galère après!rnrnrnAuriez-vous une solution pour lever la saisie ? rnrnrn(désolé pour la longueur du texte)rnrnrnMerci d'avance!

Par **amajuris**, le **14/03/2019** à **11:53**

bonjour, en principe si votre véhicule est gagé, c'est que son propriétaire a des dettes donc sauf à payer les dettes de votre vendeur, je ne vois pas de solutions. Pour éviter ces ennuis, vous auriez dû exiger que votre vendeur vous fournisse le Certificat de Situation Administrative du véhicule (ancien certificat de non gage). Un document que vous pouvez facilement obtenir sur internet. Salutations

Par **sophie5716**, le **14/03/2019** à **12:06**

Bonjour merci de votre réponse. Oui l'organisme qui s'est occupé de la carte grise m'a en effet envoyé ce certificat. Et le jeune homme a bien des dettes qu'il ne peut pas payer et il ne peut pas non plus me rembourser le véhicule. J'ai donc pensé à me rapprocher de la gendarmerie mais je ne vois pas ce qu'ils pourraient faire. Salutation